



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1285

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 20 septembre 2021, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1285 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS (PHASE 2) ET AUTRES SERVICES CONNEXES AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT 8 241 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement écrite tenue du 22 septembre au 7 octobre 2021 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 novembre 2021.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 24 novembre 2021.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin